

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 Octobre 2012

L'an deux mille douze, **le 29 Octobre**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 24 Octobre 2012, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

- 1- **Salle Multifonctions : enveloppe financière actualisée**
- 2- **Salle Multifonctions, cantine et espace enfance : choix des offres et autorisations de signatures pour les lots n° 2, 3, 4, 5, 7, 18.**
- 3- **Lotissement Les Jardins du Raize : virement de l'excédent et clôture du budget**
- 4- **Régie photocopie : actualisation de la délibération de 1981.**
- 5- **DIA concernant un terrain situé au lieu-dit «Le Grand Commun» cadastré ZE 399 (issu ZE 195)**
- 6- **Vente des radiateurs de l'ancienne école : fixation des prix de vente**
- 7- **Assistance technique à l'assainissement collectif : renouvellement de la convention suite à nouvelle tarification.**
- 8- **Ratios « promus – promouvables » pour les avancements de grade**
- 9- **Questions et informations diverses :**
 - **Pays Touristique Les Portes de Bretagne : projet de création de boucles vélo**
 - **Bibliothèque : séances « Bébés lecteurs »**
 - **Vente de 10 logements Habitat 35**
 - **Matériel de désherbage**

Présents : M. JAMET, Mme BRULE, Mme BOURGES, M. MOREL, M. ROBERT, Mme FOUILLET, M. RIGAUDEAU, Mme GENDROT, M. FOUCHER, Mme PITOIS, M. COUDRAY M. CANNIEUX.

Excusés : Mlle BELLOCHE, M. DURET (pouvoir à M. JAMET), Mme FAYE (pouvoir à Mme BOURGES)

Absents : néant

Secrétaire de séance : Mme BRULE

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 Septembre 2012 est adopté à l'unanimité.**

1. Salle Multifonctions : enveloppe financière actualisée
--

M. le Maire informe les conseillers municipaux du cout de revient actualisé (prévisionnel d'octobre 2012) de la salle multifonctions comprenant le foncier, les travaux, les honoraires, les frais divers et les révisions, à savoir :

☞ **2 469 574.00€ HT**
Soit 2 911 025.00€ TTC

M. le Maire invite les conseillers municipaux à prendre acte de ce prix de revient actualisé de la salle multifonction.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PRENDS ACTE du cout de revient actualisé de la salle multifonction soit 2 469 574.00€ HT (2 911 025.00€ TTC).

2. Salle Multifonctions, cantine et espace enfance : choix des offres et autorisations de signatures pour les lots n° 2, 3, 4, 5, 7, 18.

Suite à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (date d'envoi à la publication le 31 juillet 2012) pour les marchés de travaux de construction d'une salle multifonction, restaurant scolaire et espace enfance à BRIE (6 lots – déclarés infructueux le 30/07/2012), 26 offres ont été reçues correspondant à 23 candidatures, certains candidats ayant soumissionné pour deux lots.

La date limite de remise des offres était le 4 octobre 2012 à 12h00.

Le 5 octobre 2012, il est procédé à l'ouverture des candidatures et à l'enregistrement des offres.

L'analyse des pièces administratives a été réalisée par la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage.

Il ressort que les 26 offres et 23 candidatures reçues l'ont été dans les délais. A l'issue de l'analyse des candidatures, 23 candidatures ont été déclarées admissibles.

Suite à l'analyse des offres établie par la Maître d'œuvre M. LABESSE après négociation au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation (valeur technique 50% et prix 50%), les entreprises dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse sont les suivantes :

LOT	ENTREPRISE	Montant HT
Lot 2 – MACONNERIE- DEMOLITION-RAVALEMENT	CHANSON	440 888,72 € (avec option n°1 terrasse végétalisée)
Lot 3 – CHARPENTE BOIS- BARDAGE	MARTIN	63 185,75 €
Lot 4 – CHARPENTE LAMELLÉ COLLE	EMG	20 000,00 €
Lot 5 – COUVERTURE BARDAGE ZINC	MOQUET-PELTIER	23 773,44 €
Lot 7 – MENUISERIES EXTERIEURES-SERRURERIE	SERALFER	140 000,00 €
Lot 18 – COUVERTURE ARDOISE - OPTION	MOQUET-PELTIER	30 762,08 € (lot optionnel retenu)
TOTAL		718 609,99 €

➤ **Décision :**

Vu l'avis de la commission d'examen des offres du 26 octobre 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir les entreprises ci-dessus désignées selon les montants indiqués ci-dessus pour l'exécution des travaux des lots concernés,

- AUTORISE la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage :

- à signer les marchés avec les entreprises attributaires et tout document se référant à cette affaire
- à notifier les marchés auprès des entreprises concernées

3. Lotissement Les Jardins du Raize : affectation du résultat au budget principal et clôture du budget.

Les opérations du lotissement « Les Jardins du Raize » étant terminées, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'affectation du résultat au budget principal ainsi que la clôture de ce budget.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

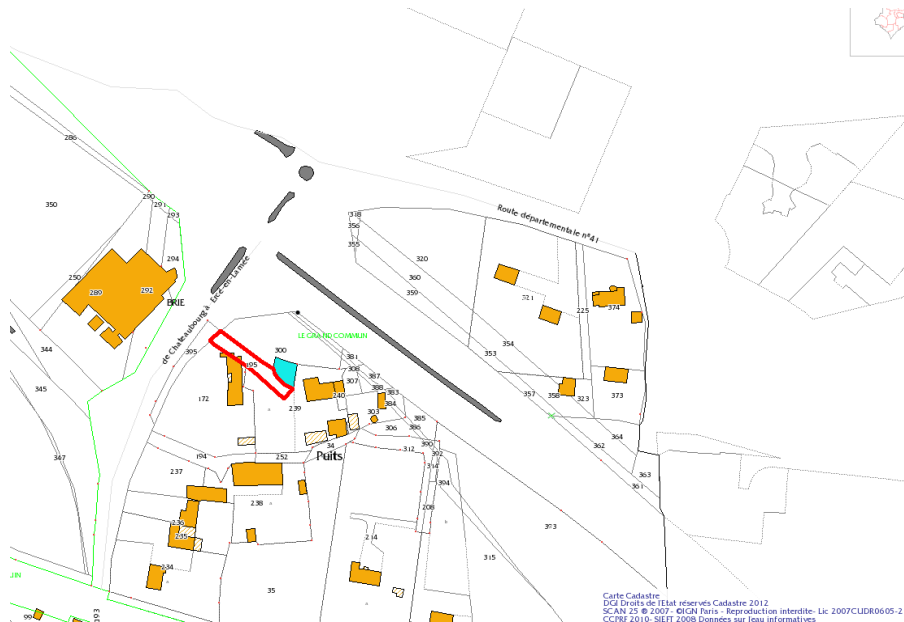
- décide d'affecter le résultat du budget Lotissement « Les Jardins du Raize » (216 608,92 €) au budget principal.
- décide de clôturer le budget Lotissement « Les Jardins du Raize ».

4. Régie photocopie : actualisation de la délibération de 1981.

Point ajourné (vu au CM de novembre ou décembre).

5. DIA concernant un terrain situé au lieu-dit « Le Grand Commun » cadastré ZE 399 (issu ZE 195)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain situé au lieu-dit « Le Grand Commun » à Brie, référencé section ZE 399 (issu ZE 195) propriété de M. PACCINI, et soumis au droit de préemption urbain.



➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la commune

6. Vente des radiateurs de l'ancienne école : fixation des prix de vente

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de vendre les 16 radiateurs en fonte de l'ancienne école afin de débarrasser les locaux avant le début des travaux de la nouvelle salle multifonction.

M. le Maire propose 3 tarifs :

- petit modèle: 20 €
- moyen modèle : 30 €
- grand modèle : 40 €

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE la vente des radiateurs en fonte de l'ancienne école au prix de :**

- **20 € le petit modèle**
- **30 € le moyen modèle**
- **40 € le grand modèle**

7 - Assistance technique à l'assainissement collectif : renouvellement de la convention suite à nouvelle tarification.

La commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de capacité 600 équivalents - habitants, fonctionnant par la technique du traitement biologique par lagunage naturel.

Sous l'effet de l'évolution de la réglementation et des orientations du 10^{ème} programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, **le Conseil général est contraint d'adapter son dispositif d'assistance technique existant. Il propose aux collectivités éligibles une convention d'une durée de quatre années formalisant les nouvelles modalités.**

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, **le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (tarif progressif de 0,35 €/habitant DGF en 2013, augmenté chaque année de 0,02 €/ habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal.** L'objet de la mission est de tirer le meilleur parti des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R. 3232-1 à R. 3232-1-4 du code général des collectivités territoriales et des critères de ruralité et de potentiel financier par habitant, établis par le décret n°1868 du 26/12/2007, **la commune devient éligible en 2013 à l'assistance technique départementale, dérogatoire au code des marchés publics.**

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal à l'autoriser à signer la nouvelle convention.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Conseil Général et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.**

8 - Ratios « promus – promouvables » pour l'avancement de grade Adjoint technique de 1^{ère} classe/ adjoint technique principal de 2^{ème} classe sur l'année 2012.

Le Maire rappelle à l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 10 septembre 2012,

Le Maire propose à l'assemblée, de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%	/

➤ **Décision :**

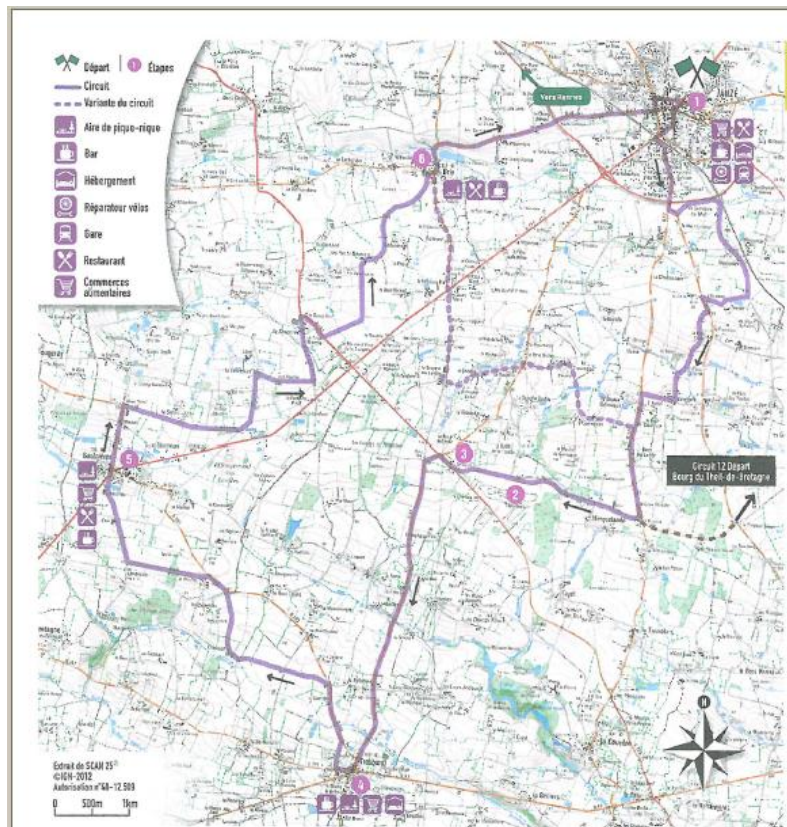
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le ratio ainsi proposé.

9 - Questions et informations diverses

- **Pays Touristique Les Portes de Bretagne : projet de création de boucles vélo**

Réponse pour le 16 novembre : Accord de la municipalité sur ce circuit.



- **Bibliothèque : séances « Bébés lecteurs »**

17 enfants / Séance

Faire 2 séances car nombre trop élevé de bébés (nombre idéal : 12)

1 groupe à financer par la commune

Estimation à 300€ par an

OK en Transition de la création d'une association d'Assistantes Maternelles en vue de la création d'un espace-jeux.

- **Vente de 10 logements Habitat 35**

Vente de 10 pavillons situés Allée de la Prairie de l'Ise.

Les locataires en place seront informés de la possibilité d'acquérir leur logement à un prix intéressant, étant précisé que les locataires qui ne souhaitent pas se porter acquéreurs de leur logement pourront conserver leur statut de locataire.

Remarque à faire à Habitat 35 : risque de poser un problème à la commune si des obligations quantitatives en terme de logements sociaux sont imposées à l'avenir.

- **Matériel de désherbage** : voir pour subventions éventuelles.
- **Réunion du CCAS le 07/11/2012 à 19h00** : en présence d'une association qui lutte contre les addictions.
- **Commission Sports-Loisirs- Culture** : le 05/12/2012
- **Repas du CCAS le 24/11/2012 avec 4 jeunes participants « Argent de Poche » pour le service.**

Séance levée à : 22h30

Prochaine séance le :